




aua/t



Seysses

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

Révision 1 du PLU
Projet arrêté par Délibération du Conseil Municipal
du 2018

3 - PIÈCES RÉGLEMENTAIRES
3.2. DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT DE DÉTAIL

Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine

Légende

Hauteur maximale autorisée	Espace constructible
6 m	Espace constructible
7.5 m	15 m Profondeur des espaces constructibles
9 m	Espace de constructibilité encadrée
	Espace de constructibilité limitée
	Retrait des constructions par rapport aux voies, emprises publiques, cours d'eau
	Emplacement réservé L.151.41 du C.U
	Élément de paysage identifié L.151.23 du C.U
	Espace boisé classé L.113.1 du C.U
	Percée visuelle

